

Le Mont, le 9 juin 2023

À la Commission des finances

N/réf. : 021\_séance 2023.06.26/svarr  
Affaire traitée par Daniel Besson**Préavis n° 10/2023 – Réponses de la Municipalité au rapport de la Commission des finances**

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La Municipalité a pris attentivement connaissance du rapport de la COFIN sur le préavis n° 10/2023 et la remercie de l'attention qu'elle y a portée.

Aux interrogations formulées par la COFIN, la Municipalité précise, comme elle l'a fait lors de la rencontre du 16 mars 2023 avec la COFIN, que son interprétation du caractère exceptionnel de certains éléments se trouve dans le commentaire général du préavis.

A titre d'exemple, nous relevons deux éléments illustrant des cas de figure où les **montants sont exceptionnellement inférieurs et/ou supérieurs aux prévisions budgétaires** :

- Compte 210.4050.00 - Impôt sur les successions et donations, budget CHF 500'000.-, comptes CHF 1'921'762.60 ; l'écart direct sur le résultat est exceptionnellement supérieur de CHF 1'421'762.60 par rapport aux prévisions budgétaires.
- Compte 3500.3801.01 – Attribution du fonds de réserve, budget CHF 706'500.-, comptes CHF 0.- ; la décision de la Municipalité (conformément aux suggestions de la COFIN sur le budget 2023) de ne pas attribuer ce montant lors du bouclage des comptes 2022 a une influence directe sur le résultat de CHF 706'500.-.

Quant aux **éléments exceptionnels totalement non prévisibles** (absence au budget) avec influence sur le résultat, ils sont les suivants :

Compte	Désignation	Charges	Revenus
130.4361.00	Assurances, participation aux excédents	-	CHF 10'408.85
510.4332.02	Finances d'écolage, part. des communes (primaire)	-	CHF 102'266.80
520.4332.02	Finances d'écolage, part. des communes (secondaire)	-	CHF 40'733.40
710.4521.01	Décompte final Réseau EFAJE	-	CHF 337'453.23
	<b>Total des éléments exceptionnels</b>	-	<b>CHF 510'453.23</b>

Sur un écart total de CHF 2'955'903.79 de charges entre les comptes et le budget 2022, il n'y a pas de charges exceptionnelles non prévisibles avec influence sur le résultat.

Sur un écart total de CHF 7'206'478.15 de revenus entre les comptes et le budget 2022, les revenus exceptionnels non prévisibles avec influence sur le résultat représentent 7.08%.

Ainsi, et comme le relève le rapport de la COFIN, la quasi-totalité de l'excédent du résultat des comptes 2022 est composé d'un cumul des écarts entre comptes et budget.

S'agissant de l'ensemble des autres remarques de la COFIN, la Municipalité en tiendra compte lors du prochain bouclage.

En espérant avoir apporté l'éclairage supplémentaire demandé, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres de la COFIN, nos salutations distinguées.



La syndique  
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



La secrétaire adjointe  
Anne Flachaire